Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 8 juin 2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 6 juin 2017 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice 15 Présents 13 Votants 13

<u>Date de la convocation du Conseil Municipal</u>: 1^{er} juin 2017

Date d'affichage du procès-verbal : 8 juin 2017

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

<u>Présents</u>: MM. BERGER Alexandre - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe -GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL

Gérard - ROUX William - VIGNARD Mireille

Absentes excusées : MM. BOSSON Julie - STALDER-MEYER Sandrine

Secrétaire de séance : Mme Mireille VIGNARD

---00000---

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2017 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2017.

2. <u>Présentation du projet de consultation pour la rénovation de la salle des fêtes et la création de la bibliothèque :</u>

Monsieur le Maire présente le document élaboré avec l'appui du CAUE et de l'ADIL info Energie de la Drôme relatif à la rénovation de la salle des fêtes et le déplacement de la bibliothèque.

Il rappelle le souhait de rénovation de la salle des fêtes notamment d'un point de vue thermique avec agencement fonctionnel et de construction d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque en remplacement de l'ancienne, petite et non accessible.

Le conseil municipal prend acte du document et donne son accord sur les deux projets et insiste sur le point d'agencement fonctionnel de la salle des fêtes.

Adopté: Une délibération sera prise.

3. Lancement de la consultation (avis d'appel public à la concurrence) :

Monsieur le Maire présente l'avis d'appel public à candidature pour la Maîtrise d'œuvre (architecte) qui sera déposé sur le BOAMP.

Le conseil municipal approuve cet avis, autorise le Maire à lancer la consultation.

Adopté: Une délibération sera prise.

4. Projet de construction d'ouvrage électrique :

Présentation des documents transmis par ENEDIS relatifs à l'enfouissement des lignes électriques « moyenne tension » sur la partie sud et centre de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Le conseil municipal prend acte, approuve ce projet mais souhaite que soient pris en compte le changement d'implantation du poste de transformation des Péris et un déplacement du pylône sur le terrain communal près du cimetière .

Monsieur le Maire transmettra l'information à ENEDIS.

5. **CLECT 2017**:

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée la signification de la CLECT : **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** et présente le compte rendu de la commission qui s'est déroulée le 23 mai 2017 à laquelle Monsieur Gérard REVOL et Madame Mireille VIGNARD ont assisté.

La commune se voit attribuer un certain montant en fonction des charges ou des produits transférés à Valence Romans Agglo.

Les charges transférées : Eclairage Public, Apprentissage de la natation, Fourrière animalière, Contribution syndicat de rivière, Mission Locale.

Les compensations restituées : subvention personnes âgées, soutien à la politique sportive et Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Montvendre.

Il présente les différentes hypothèses relatives au renouvellement des installations de l'Eclairage Public :

Pour ce renouvellement, la part fixe par point lumineux est fixée à 50 euros. Pour nos 65 points lumineux, les hypothèses de financement suivantes sont proposées :

Hypothèse 1 : Emprunt à 4% sur 30 ans – Hypothèse 2 : Autofinancement de 15% et 85% d'emprunt sur 30 ans – Hypothèse 3 : 100% d'autofinancement.

Les Membres de l'Assemblée se prononcent favorablement pour l'hypothèse 1.

6. Questions diverses:

- Permanence Elections Législatives :
- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FRIC) : Ce prélèvement permet de contribuer au financement des communes plus défavorisées. Le montant prélevé pour

Ce prélèvement permet de contribuer au financement des communes plus défavorisées. Le montant prélèvé pour 2017 pour la commune est de 225 euros.

- > Info Ecole : Monsieur le Maire présente :
- les frais scolaires à charge des trois communes, pour l'année 2016 du RPI, déduction faite des aides de l'Etat et de l'Auberge, soit Ecole : 141 750 euros, Cantine : 38 500 euros, Garderie : 3 230 euros et les TAP : 19 660 euros.
- ➤ L'enquête envoyée aux familles du RPI relative à l'accueil des mercredis après-midi des enfants en période scolaire, pour la rentrée 2017.

Monsieur le Maire fait part de l'intention des communes, si le décret paraît, d'examiner le retour à la semaine des 4 jours. Pas de remarques particulières par le Conseil Municipal.

- ➤ **Borne Cigale :** Une borne sera installée dans le village, entre juin et décembre, pour permettre une connexion WI FI sur la place de l'Eglise et aux alentours
- ➤ <u>Portail jeu de boules</u>: Il est décidé un portail en alu en barreaux croisés de couleur rouille. Un devis sera demandé à Multi Service Protection
- ➤ **Ambroisie :** l'agglo a mandaté un prestataire pour repérer les parcelles avec de l'ambroisie. Ce prestataire sera mis à disposition des communes que le souhaitent. La commune le sollicitera.

La séance est levée à 22h45

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 27 juillet 2017 à 20h30